

DEPLACEMENT 1/2 FINALE EUROBASKET 2015

Tous ensemble !

Jeudi 17 septembre 2015, grâce à l'opération « Tous en Bus » organisée par la Fédération Française de Basket Ball, un car gratuit est parti de Bondy pour Lille. Le Comité Départemental de Basket Ball de la Seine-Saint-Denis a organisé la transmission de l'information, les inscriptions et le rendez-vous au comité pour 16h30. Merci à notre chargé de mission Jean-Philippe PARRAIN qui a réalisé la coordination et n'a pas hésité une seconde pour que les supporters de la Seine-Saint-Denis puissent partir de Bondy.



Esmarc FEVRY, Conseiller Technique du CDBB93 et moi sommes partis en bus vers 17h avec les supporters dont deux personnes de Seine-et-Marne, pour encourager l'Équipe de France jouant à 21h la demi-finale de l'Eurobasket 2015 au Stade Pierre MAUROY de Villeneuve d'Ascq.



Arrivés vers 20h à Lille, nous avons été ensuite escortés en moto jusqu'au parking bus à côté de l'entrée du stade. Sur place, une organisation vraiment impressionnante...

Même si nous connaissons la fin cruelle du match, nous avons vécu un moment unique avec une ambiance de feu où le record de spectateurs en Europe a été battu avec 26992. Le public a chanté jusqu'aux dernières secondes « la Marseillaise » a cappella, on ne trouve pas les mots, c'était du jamais vu dans les tribunes ! Si près de l'objectif pour une qualification aux JO 2016 et de la finale à domicile... mais voilà l'Espagne est revenue battant la France 80 à 75, Pau Gasol comptabilisant à lui seul 40 points.

Sommaire :

- Commission Féminine.....P 2 à 6
- Commission Qualification.....P 7
- Commission Sportive.....P 7 à 13
- Commission Mini Basket.....P 13
- Commission CDO.....P 14
- Commission TechniqueP 14 à 15
- Divers.....P 1 et 15 à 22

Après le match ; notre Président, Alain LISTOIR a rejoint les supporters du 93 jusqu'au bus pour les remercier et leur souhaiter bon retour.

Nous sommes rentrés à Bondy vers 2h30 vendredi, le cœur serré, c'est la loi du sport. Nous remercions vivement le chauffeur du bus, la fédération et les supporters partis de Bondy pour mettre le feu au

SITE INTERNET

<http://www.basket93.fr>

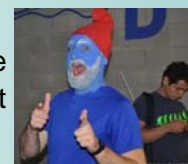
stade restant toujours fidèles à notre équipe.

La FFBB titrait « Nuit tragique » sur son site Internet. Dans le journal l'Équipe (qui changeait sa formule après 70 ans d'existence en grand format), on pouvait lire : « Gasol détruit le rêve bleu », Vincent COLLET : « C'est terrible »...



Et après il a fallu rebondir. Dimanche 20 septembre à 14h se jouait le match pour la 3^e place. La France remporta la médaille de Bronze battant la Serbie 81 à 68, avec un public sensationnel qui s'est levé pour chanter « la Marseillaise » a cappella ! Tony PARKER, meneur des Bleus a affirmé « L'histoire ne peut pas s'arrêter là », « c'est à Rio que je finirai ma carrière en équipe de France »...

Tous ensemble, le 5 juillet 2016 qui débutera le tournoi de qualification olympique réservé aux non-finalistes de l'Euro offrant un ticket pour Rio !



Brigitte RETOUT
Présidente de la Commission Promotion
Membre du Bureau et Comité Directeur CDBB93

OPEN LFB des 26.27 septembre 2015

L'Open en direct sur LFB TV et MCS

Ma Chaîne Sport est disponible en HD sur CanalSat (123) et Numéricable (150)

Depuis 2007, la Ligue Féminine de Basket retransmet en direct sur internet les rencontres de l'Open LFB. (<http://www.lfbtv.fr>)

Pour celles et ceux qui ne seront pas à Coubertin, il sera donc possible de suivre les 6 matches de la première journée de championnat grâce à LFB TV.

Ma Chaîne Sport diffusera en direct et en exclusivité la deuxième édition du Match des Champions entre Bourges et Lattes Montpellier le samedi 26 septembre à 20h30.

Voici le programme sportif du week-end

Samedi 26 septembre 2015

13h30 Nantes Rezé / Calais

Commentateurs : Thibaut Paquit / Alain Jardel

15h45 Charleville Mézières / Basket Landes

Commentateurs : Julien Chesneau Caroline Aubert

18h00 Toulouse / Mondeville

Commentateurs : Thibaut Paquit / Isabelle Fijalkowski

20h30 match des Champions Bourges / Lattes Montpellier
Commentateurs : David Vengerder Emmeline Ndongue-Jouanin

Dimanche 27 septembre 2015

13h30 Villeneuve d'Ascq / Lyon

Commentateurs : Julien Chesneau / Alain Jardel

15h45 Hainaut Basket / Angers

Commentateurs : Thibaud Paquit / Arnaud Guppillotte

18h00 Nice / Arras

Commentateurs : Julien Chesneau / Stéphane Rollée

Présence de 2 Clubs de notre département lors de ce week-end, il s'agit de :

USB Drancy sur Nice / Arras dimanche à 16h30

SE Pavillonnais

Nos 6 représentants du comité directeur seront présents sur le we : Alain LISTOIR / Alain ROBINET / Astrid ASSET / Brigitte RETOUT / Laurent ASSET / Gérard CHENEVOT

OPEN LIFBB du 27 septembre 2015

La Saint Charles Charenton Saint Maurice accueille ce week-end la 5^{ème} Edition de l'Open IDF Féminin au Gymnase Tony Parker de Charenton-le-Pont (94 Val de Marne)

Programme des rencontres

Samedi 26 septembre 15

Poule A

13h00 Tremblay AC / USO Athis Mons

15h30 CSM Finances Paris / Meaux

Poule B

13h00 Inter Equipe Suresne BC / Aubervilliers Avenir BB

15h30 La Domrémy Basket / AAS Sarcelles BB

Dimanche 27 septembre 15

Poule A

10h00 SC Charenton SM / VGA St Maur

13h00 BC Franconville / Inter Equipe BC Maurepas

Poule B

10h00 RSC Champigny / BAC Vincennes

13h00 Sénart BB / Brie Basket Club

93 au Féminin « Trophée Dorita PEREZ » du 19 septembre 2015

Elus Ville de Pantin présents :

Leila Slimane : Conseillère Municipale de Pantin

Abel Badji : Conseiller Municipal de Pantin chargé des sports

José Maury : Conseiller Municipal de Bobigny

Les membres du Comité Directeur et des Commissions présents :

Astrid Asset, Carole Barba, Alain Robinet, Laurent Asset, Alexandre Ferret, Gérard Chenevot, Louis Baptiste, Jean François Michel, et l'équipe du CD, Myriam, Esmarc et Jean-Philippe

L'équipe du Pantin BC :

Catherine, Noël, Léa, Mawatta, Salim, Samba, Ibrahim, Jimmy, Jeffrey, Christopher, Ismael, Marvin, Kevin, Lucas, Sofiane.

Etaient présents Sébastian Perez, son épouse et ses filles (fils de Dorita)

Un joli succès :

« Le 93 au Féminin a été, à nouveau, un succès autant par la présence de nombreuses jeunes filles du département (U11, U13 et U15) et des ateliers très animés.

La présence des équipes de Franconville et de Sceaux a été appréciée, le match d'exhibition a été d'une belle facture, le niveau et l'ambiance étaient là.



Cette initiative aurait pu tourner au fiasco si nous n'avions pas été persévérants pour trouver des équipes jusqu'au dernier moment, comme quoi dans le sport il ne faut jamais renoncer. **Un match n'est jamais perdu tant que l'arbitre n'a pas sifflé la fin de la rencontre.**

Encore une fois la plus belle des récompenses a été le sourire des jeunes filles, leur bonheur et l'ambiance dans le gymnase, cet événement est devenu incontournable et bien rôdé.

Nous rechercherons les améliorations possibles, les nouveautés à apporter, les initiatives à prendre pour toujours donner du plaisir à pratiquer notre sport et populariser le Basket au Féminin.

Alors à l'année prochaine pour le 9^{ième} Edition de 93 AU FEMININ ».



Noël DREANO

Président de la Commission Féminine

Dorita PEREZ

1944/2014

Madame Dorita PEREZ nous a quittés brutalement en juin 2014. Dorita PEREZ était Conseillère Municipale de Pantin et Chargée du quartier des Courtilières. Elle s'est beaucoup investie au Comité Départemental de Basket Ball de la Seine-Saint-Denis, était Membre du Conseil d'Honneur du CD93 et Marraine de 93 au Féminin.

Licenciée, à l'origine au CMS Pantin, Dorita PEREZ intègre le Comité Directeur de Basket Ball de la Seine-Saint-Denis lors de l'Assemblée Générale de 1996 à l'Île-Saint-Denis, passionnée par notre sport et les compétitions.

Le Président, à cette époque M. René LOZACH, lui confie la **Présidence de la Commission Sportive**, qu'elle animera avec rigueur.

En 2000, elle devient **Membre du Bureau Directeur**. En 2003, elle transmet la Présidence de la Commission Sportive à M. Jean BEAUPERE, année où elle arrête son mandat au Comité Directeur du CDBB93 pour s'investir dans la **municipalité de Pantin en 2004**.

Son dévouement et son attachement au développement de notre sport sont caractérisés par les **manifestations départementales (93 au Féminin) et nationales avec notamment sa présence lors du Championnat d'Europe 2009 à Paris** où elle accueillera les équipes étrangères en sa qualité d'interprète dans l'équipe d'organisation, année où notre Equipe de France Féminine deviendra Championne d'Europe.

Toujours disponible, **son engagement fût récompensé par la Jeunesse et les Sports en 2003, avec la médaille d'Argent de la FFBB en 2004 et la médaille d'Or de notre Comité Départemental en 2007**.

Elle intégrera le **Conseil d'Honneur du CDBB93 à sa création en 2009**.



Dorita PEREZ – Exposition de Brigitte RETOUT

Bilan de cette journée

65 participantes des 10 Clubs suivants : PBC / CSNB / CSLRB / AFB / BBLG / USBD ACB / BMSB / BCC / JAR

Match de gala : victoire de Franconville Plessis Bouchard (NF 1) contre AS Sceaux (NF 2) sur le score de 66 à 43

Un Trophée a été remis à chacune des équipes

Chaque jeune fille est repartie avec le t-shirt basket féminin ainsi qu'un sac nylon au couleur de l'évènement et également avec une place pour assister à l'Open LFB des 26.27 septembre 2015 à Paris Coubertin.

Les joueuses de Nationale ont reçu, avec d'autres cadeaux de bienvenue



EUROBASKET 2015 NOISY LE GRAND

Dimanche 20 septembre 2015 au Gymnase de la Varenne de Noisy-le-Grand

Le Comité départemental était présent en offrant aux différents participants les dotations suivantes :

166 gourdes floquées aux couleurs du CD 93

1 Trophée aux 1^{er}, 2^{ème}; et 3^{ème} du Tournoi

30 t-shirts

12 ballons taille 6

En présence de M Patrick FAUCON 2^{ème} Vice-président du Comité départemental, Président de la Commission départementale Salles et Terrains pour la remise des récompenses aux jeunes participants

Commission Qualification

Modification de l'option assurance

Que faire lorsqu'un licencié souhaite changer d'option d'assurance ?

Il en informe son Comité départemental qui effectuera cette modification au moment de la qualification du licencié

Si la modification est demandée après la date de qualification et l'édition du carton-licence, le Comité départemental devra adresser un courrier électronique (aferreira@ffbb.com) , ou un fax au 01.53.94.26.87 à l'attention de Ana FERREIRA, qui effectuera cette modification (celle-ci sera effective le lendemain à 12h suivant la date de réception au Siège de la FFBB – article B, chapitre 2 du contrat AIG ou article 3.2 du chapitre « Modification des garanties » du résumé de garanties que doit conserver le licencié)

Chaque Assuré détenteur d'une Licence en cours de validité peut modifier l'option qu'il a souscrite en remplissant une nouvelle demande de Licence qui devra être expédiée en recommandé avec accusé de réception au Siège de la FFBB

La prime d'assurance sera perçue dans sa totalité et ce, quelle que soit la date de souscription à l'option. La modification sera effective le lendemain à 12 h suivant la date de réception du formulaire de demande au Siège de la FFBB

Pour les modifications intervenant à l'échéance, la prime à régler sera celle de la nouvelle option souscrite

Pour les modifications intervenant au cours de la période de validité de la Licence, aucun remboursement de prime ne sera effectué pour les Assurés passant de l'option B à l'option A ou de l'option C à l'option A ou B ; de même qu'aucun calcul de prorata ne sera effectué pour la perception de prime correspondant à l'augmentation des capitaux garantis pour les Assurés passant de l'option A à l'option B, la prime de la Licence sera due dans son intégralité

Pour les Assurés détenteurs d'une Licence délivrée par un Club, les garanties sont acquises le jour de la délivrance et restent acquises pour la durée de validité de ladite Licence

Pour les adhésions intervenant en cours d'année, la garantie est acquise le lendemain à 12 h suivant la date de qualification par l'organisme compétent, aucun prorata de prime ne sera effectué, la prime annuelle sera due dans son intégralité.

Commission sportive

Tournois Qualificatifs Jeunes région des 26.27 septembre 2015

RAPPEL du Règlement : 1 équipe à qualifier pour la région

Quatre (4) équipes ont été retenues par catégorie pour jouer en ½ Finales

Les 2 perdants sont éliminés, mais qualifiés pour le Championnat Qualifs Jeunes région qui commencera le week-end des 03.04 octobre 2015

Les 2 gagnants sont qualifiés pour la Finale du lendemain qui se déroulera dans les deux salles du Gymnase de la Varenne de Noisy-le-Grand

A l'issue de la Finale, l'équipe gagnante sera qualifiée pour participer au Championnat régional 2^{ème} Division Promotionnelle, l'équipe perdante sera retenue pour le Championnat Qualifs Jeunes région

Tournoi soumis à désignation d'arbitrage : à charge du Comité départemental

Nous vous rappelons que les vainqueurs de ces ½ Finales qui sont qualifiés pour participer aux Finales du lendemain, se doivent de ramener sur le site des Finales, les feuilles de marque des rencontres qu'ils ont remportés

Les listes de brûlage doivent parvenir au Comité au plus tard le vendredi 25 septembre à 19h.

Dans le cas de non-réception, les rencontres des ½ Finales seront perdues par pénalité administrative.

½ Finales samedi 26 septembre 2015 (horaires des rencontres)

U20 masculins à 20h (horaire officiel)

BBA Noisèenne reçoit USM Gagny

Arbitres désignés : LASSERVE / FABIEN
Table de marque : Clubs en présence

Alsace de Bagnolet reçoit BB Livry Gargan

Arbitres désignés : MIHAJLOVIC / DE BARROS
Table de marque : Clubs en présence

U17 masculins à 18h (horaire officiel)

AS Bondy reçoit USM Gagny

Arbitres désignés : LIEGARD / AUBINEAU
Table de marque : Clubs en présence

Alsace de Bagnolet reçoit USB Drancy 1

Arbitres désignés : DE BARROS / MIHAJLOVIC
Table de marque : Clubs en présence

U15 masculins à 16h (horaire officiel)

Tremblay AC reçoit CS Noisy le Grand

Arbitres désignés : FAZILLEAU / SIDIBE I
Table de marque : Clubs en présence

AS Bondy 1 reçoit USB Drancy 1 à 14h (suite priorité U17 féminines)

Arbitres désignés : AUBINEAU / LIEGARD
Table de marque : Clubs en présence

U13 masculins à 14h (horaire officiel)

USB Drancy reçoit Tremblay AC

Arbitres désignés : SEBIH / RAVELEAU
Table de marque : Clubs en présence

JA Rosny reçoit BB Livry Gargan

Arbitres désignés : BELASLA Ism / SIDIBE B
Table de marque : Clubs en présence

U17 féminines à 18h (horaire officiel)

AS Bondy reçoit CTC Union Elite à 16h (dérogation validée suite priorité U17 masculins)

Arbitres désignés : DIALLO / CISSE
Table de marque : Clubs en présence

Aubervilliers Avenir BB reçoit Tremblay AC

Arbitres désignés : SLIMANI / KONATE
Table de marque : Clubs en présence

U15 féminines à 16h (horaire officiel)

CTC Union Elite reçoit CS Noisy le Grand

Arbitres désignés : BELASLA Ish / ALBERTS
Table de marque : Clubs en présence

USB Drancy 1 reçoit Alsace de Bagnolet

Arbitres désignés : RAVELEAU / SEBIH
Table de marque : Clubs en présence

U13 féminines à 14h (horaire officiel)

Tremblay AC reçoit CTC Est 93 Basket

Arbitres désignés : SIDIBE I / FAZILLEAU
Table de marque : Clubs en présence

CS Noisy le Grand reçoit AS Bondy

Arbitres désignés : FLORENT E / KWETUKALA
Table de marque : Clubs en présence

Finales dimanche 27 septembre 2015 (horaires des rencontres)

Gymnase de la Varenne de Noisy-le-Grand

10h Finale U13 masculins

Arbitres désignés : MESSAD / CLAIRE
OTM désignés : BARBIN / CHOUIDIDA

10h Finale U13 féminines

Arbitres désignés : ARINNE / CISSE
OTM désignés : TOPOU / WERNER

12h Finale U15 masculins

Arbitres désignés : DIALLO / CILIA
OTM désignés : BARBIN / WERNER

12h Finale U15 féminines

Arbitres désignés : SACKO / LIEGARD
OTM désignés : LAWSON / TOPOU

14h30 Finale U17 masculins

Arbitres désignés : SIDIBE I / AZZAZ
OTM désignés : WERNER / en attente

14h30 Finale U17 féminines

Arbitres désignés : KAKULE-MATUMO /
LASSERVE
OTM désignés : LAWSON / en attente

17h Finale U20 masculins

Arbitres désignés : VARSOVIE / MERRIN
OTM désignés : BOISSET / WERNER

Pour les U20 féminines, vous avez jusqu'au 25 septembre 2015, si vous êtes intéressés, pour les rejoindre

Ces 5 Clubs sont retenus directement pour la Région

CS Noisy le Grand
CTC Union Elite
CSM Ile Saint Denis
CSM Epinay
BBA Dugny

Championnats Qualificatifs Jeunes région (période octobre à décembre 2015)

Rappel du Règlement

Huit équipes (8) devaient être retenues et regroupées en 2 poules de 4 équipes se rencontrant en matches Aller simple aux dates suivantes :

Samedi 03 octobre 2015
Samedi 10 octobre 2015
Samedi 07 novembre 2015

Championnat soumis à désignation d'arbitrage : à charge pour moitié des Clubs en présence.

A l'issue de ces rencontres, nous garderons les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} de chaque poule pour constituer une poule unique de 4 équipes

Les équipes qualifiées jouent en matches Aller simple aux dates suivantes :

Samedi 21 novembre 2015
Samedi 28 novembre 2015
Samedi 05 décembre 2015

A l'issue de la compétition, l'équipe 1^{ère} est qualifiée en Championnat régional 2^{ème} Division Promotionnelle

Les équipes classées 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sont qualifiées en 1^{ère} Division

Les équipes qualifiées pour le Championnat régional sont inscrites d'office pour la Super Coupes 93 Jeunes

U20 masculins (6 équipes)

ES Stains / Pantin BC / AS Bondy + 2 ½ finalistes TQR et perdant Finale TQR

U17 masculins (6 équipes)

BB Livry Gargan / CS Noisy le Grand / ES Stains + 2 ½ finalistes TQR et perdant Finale TQR

U15 masculins (8 équipes)

CTC Union Elite 2 / BB Livry Gargan / ES Stains / USM Gagny / BBA Noisienne + 2 ½

finalistes TQR et perdant Finale TQR

U13 masculins (6 équipes)

AS Bondy 1 / USM Gagny / Villemomble Sports
2 + 2 ½ finalistes TQR et perdant Finale TQR

U17 féminines (4 équipes)

BBA Noisèenne + 2 ½ finaliste TQR et perdant
Finale TQR

U15 féminines (3 équipes)

2 ½ finalistes TQR et perdant Finale TQR

U13 féminines (3 équipes)

2 ½ finalistes TQR et perdant Finale TQR

Candidatures Brassages Hors 1^{ère} Division départementale

U17 masculins : BBAD / BBLG 2

U15 masculins : USBD 2 / CSNB 2 / VCBB /
BMSB

U15 féminines : CSLRB

U13 masculins : USBD 2 / CSME / JAR / CSNB
2 / VCBB / BMSB

U13 féminines : SEP / CSLRB

Candidatures Championnat Elite U11 masculins

JAR 1 / CSNB 1 / CSLRB 2 / CTC Union Elite
1 / VS 1 / USBD 1 / SEP / CSME 1

Retrait de l'USMG pour niveau équipe,
inscription transférée en Compétition Mini
Basket U11 masculins

Constitution de 2 poules de 4 équipes.

Poule A : CSNB 1 / USBD 1 / CSLRB 2 / JAR 1

Poule B : Entente CTC Union Elite 1 / VS 1 /
SEP / CSME 1

Brassages 1^{ère} Division départementale Jeunes

Composition des poules

U20 masculins (12 candidatures reçues)

Poule A : VCBB 1 / ACB / CSMISD / ESS 2

Poule B : ASB / JAR / BMSB / CSLRB

Poule C : RSOA / CSME / SEP / VCBB 2

U17 masculins (16 candidatures reçues)

Poule A : ASP / CSNB 2 / RSOA / Exempt

Poule B : CSLRB / ASB 2 / JAR / CSME

Poule C : BCV / BMSB / SEP / USBD 2

Poule D : VS 3 / VCBB / CSMISD / BBAN

U15 masculins (11 candidatures reçues)

Poule A : JAR / SEP / AdB / Exempt

Poule B : EPPG / BCV / ASP / ACB

Poule C : CSLRB / VS 4 / ASB 2 / Exempt

U13 masculins (9 candidatures reçues)

Poule A : CSNB 1 / BBAN / ACB / AdB

Poule B : ASB 2 / CSLRB / BCV / Exempt

Poule C : SEP / ESS / VS 3 / Exempt

U17 féminines (7 candidatures reçues)

Poule A : BCV / ASP / USBD / Exempt

Poule B : BMSB / SEP / CSNB / Exempt

U15 féminines (8 candidatures reçues)

Poule A : BBAN / BMSB / ASB / CSME

Poule B : AABB / ACB / BCV / USBD 2

U13 féminines (4 candidatures reçues)

ASB / ACB / ESS / BBAN

Pour ces Brassages, ils se dérouleront en matches Aller et Retour en raison du nombre de candidatures reçues

Liste de brûlage à recevoir pour Tournoi Qualif Jeunes région

U15 féminines : IE SDUS 1 (Elite région)

Listes de brûlage à recevoir pour Championnat Qualif Jeunes région

U15 masculins : IE BCC 1 (Elite région)

U13 masculins : VS 1 (Elite région)

Listes de brûlage à recevoir pour Brassages 1^{ère} Division départementale

U15 féminines : USBD 1 (TQR)

U13 féminines : USBD 1 (Elite région)

U20 masculins : ESS 1 (CQR) / ASB 1 (CQR) / VCBB 1 (1^{ère} Div)

U17 masculins : CSNB 1 (CQR) / ASB 1 (TQR) / USBD 1 (TQR) / VS 1 (Elite région) / VS 2 (Promo région)

U15 masculins : ASB 1 (TQR) / VS 1 (France) / VS 2 (Elite région) / VS 3 (Elite promo)

U13 masculins : ASB 1 (CQR) / VS 1 (Elite région) / VS 2 (CQR)

Listes de brûlage à recevoir pour Brassages Hors 1^{ère} Division départementale

U17 masculins : BBLG 1 (Brassages 1^{ère} Div)

U15 masculins : USBD 1 (TQR) / CSNB 1 (TQR)

U13 masculins : USBD 1 (TQR) / CSNB 1 (Brassages 1^{ère} Div)

E-Marque saison 2015 / 2016

Lors de la réunion du Comité Directeur du vendredi 11 septembre, il a été décidé la mise en place de l'e-Marque sur le Championnat Excellence masculine à compter de la 2^{ème} Phase de la compétition.

Dès maintenant si vous le souhaitez, vous pouvez procéder à son utilisation

ATTENTION : une nouvelle saison commence et la nouvelle version e-Marque est téléchargeable dans FBI depuis le 1^{er} août 2015.

Les principales modifications de cette nouvelle version sont les suivantes :

Avant match

Elargissement de la boîte de dialogue de sélection des participants. Affichage du prénom en entier

Dans la liste des officiels, remplacement de « Arbitre, Aide Arbitre 1, Aide Arbitre 2 » par « Arbitre 1, Arbitre 2, Arbitre 2 »

Rajout dans la fenêtre de signature de l'entraîneur, de l'ensemble des infos concernant les joueurs et les entraîneurs de l'équipe.

Pendant la rencontre

Possibilité de rajouter des joueurs ou un capitaine après les signatures d'entraîneurs. Si une manipulation est effectuée, une étoile sera rajoutée devant le nom du joueur ou devant la mention «CAP »

Modification de l'affichage des fautes dans l'interface rencontre. Elles apparaissent dans un carré blanc. Cela évite de confondre le nombre de fautes avec le nombre de points marqués par un joueur
Rajout d'un bouton permettant de sortir tous les joueurs d'une équipe en un clic
Arrêt automatique du chrono lors d'un remplacement ou de la saisie d'une faute
Passage en rouge du bandeau d'annonce lorsque l'entraîneur est sanctionné de 2

fautes techniques de type C ou de 3 fautes techniques

Inversion de l'état de la case à cocher

« Comptabiliser les fautes d'équipe »(cochée par défaut) lors de la saisie d'une faute d'un joueur qui est sur le banc

Divers

Refonte de la « Feuille de statistiques ». Elle est rebaptisée « Feuille récapitulative » et contient toutes les informations du recto de la feuille de marque et les analyses que l'on peut en tirer.

Il est nécessaire pour les Clubs utilisateurs, d'installer cette nouvelle version du logiciel et de la tester en « condition de match » avant la reprise du championnat

Le nouvelle version de la Feuille de Marque Electronique sera utilisable jusqu'au 31 décembre 2015.

Une nouvelle version sera mise à disposition courant décembre 2015, afin de sécuriser au maximum le déploiement.

Nous vous rappelons que toutes les informations concernant la procédure d'installation de la nouvelle version ainsi que l'utilisation du logiciel e-Marque sont consultables, à partir « du pavé e-Marque » (voir la partie Bloc-Notes sur la page d'accueil du site Internet de la FFBB).

Vous trouverez : une Foire aux Questions, le cahier des charges relatif à l'utilisation de l'e-Marque (à consulter impérativement et suivre scrupuleusement), la gestion des fichiers avant et après la rencontre et le lien vers une formation gratuite en e-Learning.

Il est prévu prochainement une matinée de formation au Siège du Comité départemental.

Championnat Seniors féminines (13 équipes)

Mise à jour du calendrier en 2 poules de 8 équipes

Poule A : CSNB 2 / JAR / USMG / PBC / AFB / BCV / Exempt 1 / Exempt 2

Poule B : ASB / Entente CTC Union Elite / BMSB / USBD 1 / ESS / EPPG / BBAD Exempt

3 places disponibles à compléter

Horaire officiel : dimanche 15h30

Dérogations à l'année reçues et validées :

USM Gagny samedi 20h30

Pantin BC dimanche 13h30

Aulnay Fusion Basket dimanche 13h30

AS Bondy samedi 20h30

Liste de brûlage à faire parvenir avant le début du championnat

CS Noisy le Grand 1

Règlement Sportif particulier à télécharger sur le site du Comité

Championnat Excellence masculine (16 équipes)

Poule A : NSMBB 2 / BCV / SEP / BBAN 1 / BBLG 2 / ESS 1 / USBD 2 / RSOA

Poule B : Entente CTC Union Elite 2 / AFB 1 / PBC 1 / AdB 2 / USMG / VS 2 / ASP 2 CSMISD

Horaire officiel : samedi 20h30

Dérogations à l'année reçues et validées

Neuilly s/Marne dimanche 15h30

BB Livry Gargan dimanche 15h30

USB Drancy dimanche 17h30

CSM Ile Saint Denis samedi 20h30

Listes de brûlage à faire parvenir avant le début du championnat

Neuilly s/Marne 1

BB Livry Gargan 1

USB Drancy 1

CTC Union Elite 1 (Inter-équipe Saint Denis US)

Alsace de Bagnolet 1

Villemomble Sports 1

AS Pierrefitte 1

Règlement Sportif particulier à télécharger sur le site du Comité

Championnat Promotion Excellence masculine (12 équipes)

JAR / ESS 2 / PBC 2 / Entente CTC Union Elite 3 / AFB 2 / BBAD / CSMCB / CSME CSNB 3 / VCBB / ASB / RSCM

Horaire officiel : dimanche 15h30

Dérogations à l'année reçues et validées

JA Rosny samedi 20h30

BBA Dugny samedi 20h30

CSM Clichy s/Bois samedi 20h30

Vaujours Coubron BB samedi 20h

AS Bondy samedi 20h30

Listes de brûlage à faire parvenir avant le début du championnat

ES Stains 1

Pantin BC 1

CTC Union Elite 1 (Inter-équipe Saint Denis US)

Entente CTC Union Elite 2

Aulnay Fusion Basket 1

CS Noisy le Grand 1

CS Noisy le Grand 2

Règlement Sportif particulier à télécharger sur le site du Comité

Championnat Honneur masculin (4 équipes engagées à ce jour)

NPS / EPPG / USBD 3 / BBAN 2

Horaire officiel : dimanche 15h30

Prolongation de l'engagement au 30 septembre 2015

La Commission Mini BASKET

Règlement départemental Mini Basket

Règlement Sportif particulier à télécharger sur le site du Comité

Engagements compétitions Mini Basket reçus à ce jour

La date limite des engagements est le 23 septembre 2015 pour toutes ces compétitions

U11 féminines (12 équipes)

JAR / BBLG / Entente CTC Union Elite1 / CSNB / USBD 1 / TAC / CSLRB 2 (en nom propre) / USBD 2 / VCBB / ESS / ACB / BMSB

Règlement Sportif particulier à télécharger sur le site du Comité

U11 masculins (18 équipes)

Entente JAR-NPS 2 / BBLG 1 / BBLG 2 / AFB / BCC 2 / CSNB 2 / CSLRB 3 (en nom propre) / TAC / ASB / USBD 2 / ESS / VCBB / USMG / CSME 2 / RSOA / ACB / VS 2 SDUS 2 / AdB / BMSB

U9 masculins (14 équipes)

Entente JAR-NPS / BBLG 1 / USBD 1 / USBD 2 / USBD 3 / TAC 1 / CSLRB (en nom propre) / CSNB 1 / CSNB 2 / BCC / AFB (en nom propre) / ACB / RSOA / VS / SDUS

U9 féminines (2 équipes)

BBLG 2 / TAC 2

La Commission Mini Basket se réunit le vendredi 25 septembre 2015 au soir pour la réalisation de la 1^{ère} série des Brassages

La Commission des Officiels

Bilan session rattrapage du samedi 20 septembre 2015

En attente à ce jour

Demandes de salles pour les diverses formations

Stage arbitre départemental

du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2015 de 9h30 à 17h

Stage potentiel arbitre départemental

du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2015 de 9h30 à 17h

Formation arbitre départemental

les samedis matins de 9h30 à 17h

14 et 21 novembre 2015

05 et 12 décembre 2015

09.16 et 31 janvier 2016

Stage suivi formation arbitre départemental

du lundi 22 février au vendredi 26 février 2016 de 9h30 à 17h

Stage perfectionnement arbitre départemental

du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2016 de 9h30 à 17h

La Commission Technique

1^{er} Rassemblement Technique Encadrant

Il se déroulera le samedi 10 octobre 2015 au Gymnase Mimoun de Villemomble

Le thème et l'intervenant vous seront communiqués prochainement

Toujours plus de courses

Les modifications réglementaires seront assez limitées au cours de la saison 2015 / 2016. Cependant une évolution majeure, dans les catégories U11, U13 et U15 va favoriser le jeu rapide

La Direction Technique Nationale affiche une très forte volonté de promouvoir la notion de jeu rapide chez les jeunes joueurs et joueuses

A l'heure où la saison 2015 / 2016 débute, une modification réglementaire va contribuer à favoriser la course dans les plus petites catégories ; désormais s'il n'y a pas une faute, un remplacement ou un temps-mort, les remises en jeu en zone arrière peuvent être effectuées immédiatement sans que l'arbitre ne touche le ballon.

La règle concerne toutes les catégories jusqu'en U15 inclus. Une nouveauté qui doit pousser les joueurs et joueuses à se projeter le plus rapidement possible vers le panier adverse en cas de récupération de possession

Cette évolution est le fruit d'une réflexion entamée par la Direction Technique Nationale, à l'occasion des tables rondes techniques animées par la direction des programmes et validées lors du rassemblement annuel des cadres techniques à Anglet

Le Directeur Technique National reconnaît cependant qu'il se trouve là face à un « vaste chantier » qui va nécessiter la participation de tous. Et en premier lieu des officiels à travers la France afin que la nouvelle règle soit appliquée de la base au sommet de la pyramide fédérale.

Tous les arbitres de championnat de France auront l'information lors des stages de revalidation en début de saison. Les CRO et CDO ont reçu courant juin les nouvelles applications de règles et pourront faire redescendre l'information pour une application dès le début des championnats

Des championnats départementaux au championnat de France, des U11 aux U15 inclus, le jeu rapide pourra retrouver toute sa place lors de cette rentrée.

A condition, bien évidemment que cette modification réglementaire soit pleinement appliquée et exploitées

Les infos diverses...

OPERATION BASKET ECOLE

L'inscription est ouverte aux écoles publiques et privées du niveau maternel et élémentaire de la France métropolitaine et des DOM/TOM, affiliées ou non, à une fédération sportive scolaire (USEP et UGSEL).

L'enseignant sera à l'initiative de cette démarche de saisie sensibilisé de diverses manières.

Exemples : par les Clubs, les Comités, les Ligues et les Fédérations Sportives Scolaires (USEP et UGSEL)

L'adresse dédiée : <http://www.basketecole.com>

L'adresse dédiée pour les classes affiliées à l'USEP : <http://www.obe-ffbb-usep.com>

A partir du site de l'UGSEL : <http://www.ugsel.org>

Les Comités départementaux pourront télécharger en fichier Excel les inscriptions des diverses classes. Ils seront les ressources directes des classes afin de pouvoir répondre aux besoins des enseignants. Réouverture des inscriptions depuis le 1^{er} septembre 2015.

CAMPUS FFBB AUTOMNE 2015

La Ligue Régionale du Limousin accueillera le Campus FFBB d'Automne au CHEOPS (55 rue de l'ancienne Ecole Normale d'Instituteurs à Limoges ° du jeudi 22 (16h) au dimanche 25 octobre 2015 (16h30)

Les Campus FFBB constituent un temps de formation pour les dirigeants, les entraîneurs et arbitres

Voici le programme de formations :

Dirigeants (6 modules au choix du jeudi 22 oct 14h au dimanche 25 oct 14h : 3 jours)

Communiquer à l'oral
Développer son Club en fonction des nouveaux enjeux
Exploiter les données fédérales
Maîtriser les fonctionnalités de FBI (comité-ligue)
Enregistrer et diffuser les statistiques d'un match
Pérenniser un emploi

Entraîneurs (jeudi 22 oct et vendredi 23 oct : 2 jours)

Analyser le jeu par la vidéo (logiciel longomatch)

Arbitres (samedi 24 oct : 1 jour)

Utiliser la vidéo pour s'évaluer et progresser (logiciel longomatch)

Ce Campus multipliera les temps d'échanges avec les élus locaux et fédéraux. En l'occurrence, dès le jeudi soir, en introduction du buffet de bienvenue, le Président Fédéral, M. Jean-Pierre SIUTAT fera une intervention au sujet de l'impact de la réforme territoriale sur l'activité des associations de basket-ball

Contact : Marie-Elisabeth RAVASSE, chargée de mission formation : meravasse@ffbb.com

SIEGE SOCIAL

Comment une association peut-elle modifier l'adresse de son Siège Social ; Doit-elle déclarer ce changement en Préfecture ?

La procédure est en général décrite dans les statuts. Lorsque rien n'est précisé, il convient de convoquer une assemblée générale qui fixera l'adresse du nouveau siège. Cette modification doit ensuite être communiquée aux services des associations de la préfecture par le biais du formulaire Cerfa n°13972*02

En cas de changement de département, adressez le formulaire au service préfectoral dont relève le nouveau siège social.

Pour informer vos partenaires, vous pouvez publier vos nouvelles coordonnées au journal officiel mais ce n'est pas obligatoire

Vous pouvez également effectuer vos démarches en ligne sur « mon compte asso » (e-modification sur www.mon.service-public.fr)

Si la déclaration de changement de siège social est obligatoire, vous n'avez pas à déclarer un simple changement de domiciliation lorsque l'adresse des locaux de l'association est différente de celle du siège social

LISTE DES MEMBRES

Le maire d'une commune peut-il demander la liste des membres des adhérents de l'association au motif qu'il verse une subvention ?

NON. La liberté d'association est un principe constitutionnel qui serait remis en cause par le fait

même de communiquer à la commune la liste nominative des adhérents de votre association

Ainsi, dans son arrêt n°182912 du 28 mars 1997, le Conseil d'Etat a jugé que la demande d'un maire de prendre connaissance de la liste nominative des adhérents d'une association, dans le cadre de l'instruction de la demande de renouvellement de la subvention allouée à cette association, excédait les pouvoirs que la loi reconnaît au maire d'exiger les documents faisant connaître les résultats de l'activité d'une association subventionnée

ABANDON DE CREANCE

OUI, mais la réduction fiscale n'est possible que si l'association est d'intérêt général (ou d'utilité publique)

Faire une demande de rescrit fiscal permet de s'assurer auprès des services fiscaux du régime dont relève votre association et de la possibilité ou non de déduire fiscalement les dons qui vous sont faits

L'instruction du 19 octobre 2004 (BOI n°164) fournit le modèle de cette demande

Elle doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception, à la direction départementale des services fiscaux ou déposée contre décharge

Pour pouvoir être considéré d'intérêt général, votre association doit :

- Avoir des activités non lucratives, une gestion désintéressée et ne pas s'adresser à un cercle restreint

- Faire partie des associations mentionnées dans l'article 200 du Code général des impôts ; associations à objets philanthropiques, éducatifs, scientifiques, sociaux ou familiaux, humanitaires, sportifs, culturels, concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique ou concourant à la défense de l'environnement naturel, ou qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain ; ainsi que les associations culturelles et de bienfaisance d'Alsace-Moselle

LE BENEVOLAT, UN TRAVAIL SANS LIEN DE SUBORDINATION

En théorie bien définies, les spécificités du bénévolat sont parfois oubliées, surtout dans les associations qui ont à la fois des salariés, des volontaires et des bénévoles. En découle un risque d'instrumentalisation du bénévolat qui peut basculer vers le travail dissimulé

Il n'existe pas, en France, de définition juridique du bénévolat. C'est une définition votée à l'unanimité par le Conseil économique, social et environnemental qui fait référence : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial » (avis du 24 février 1993). Aussi longtemps que le monde associatif se battra pour maintenir cette définition, luttant contre « un statut du bénévolat » seront conservées à la fois les valeurs de bénévolat – un engagement libre et gratuit – et l'autonomie associative

Pas de contrat

Depuis 10 ans, France Bénévolat recommande la rédaction de « charte du bénévolat » ou de « conventions d'engagements réciproques ». Bien qu'écrites et co-signées, ce ne sont pas des contrats et elles ne sont donc pas opposables sur le plan juridique. Il ne s'agit que d'engagements moraux mettant en avant les valeurs, les règles éthiques et, si besoin, éclaircissant les rôles respectifs des salariés, des volontaires et des bénévoles. C'est l'occasion de rappeler que les bénévoles sont avant tout présents pour apporter une valeur ajoutée humaine au projet associatif et ne sont pas en aucun cas des « salariés non payés ».

Ligne de crête

Ces règles doivent être à la fois définies et comprises par tous. Elles doivent être explicitement affichées par l'association et expliquées de façon permanente, en particulier aux nouveaux entrants. Il convient d'évaluer régulièrement si elles sont bien respectées et, le cas échéant, corriger les dérives. Dans la pratique, l'équilibre peut être subtil à trouver et donner l'impression d'évoluer sur une ligne de crête, en particulier lorsque l'association se fixe des objectifs de qualité. Mais l'autorité du responsable associatif envers un bénévole n'est en rien un lien de subordination. S'il y a toujours des rapports dissymétriques entre un chef et un salarié, ceux entre un responsable associatif et un bénévole sont, par nature, plus équilibrés

Travail dissimulé

Pour un bénévole, s'engager veut dire accepter librement des contraintes liées à l'organisation de l'association. Il y a donc une différence entre ce qui relève des contraintes évidentes liées à la mission bénévole et, ce qui serait progressivement ajouté, par exemple en termes de charge de travail, d'activités supplémentaires, d'obligations de formation ou encore d'horaires non consentis. Si ces contraintes sont imposées par écrit, de façon impérative ou comminatoire, on présumera un lien de subordination. En cas de plainte du bénévole, voire de contrôle de l'Urssaf et/ou de l'Inspection du travail, le risque de requalification en « travail dissimulé » (terme juridique) pour le « travail au noir » devient important. Il en est de même pour toute indemnisation comme un remboursement de frais sur des bases forfaitaires et non sur des justificatifs au centime près, ou tout avantage en nature. Une telle requalification a des conséquences sociales, indemnitaires et pénales pour l'association

CONTROLE URSSAF : QUELS SONT VOS DROITS ?

L'Urssaf contrôle la juste application de la législation, l'exactitude des déclarations, le respect des droits des salariés et enfin le « jeu loyal de la concurrence ». Le contrôle dit « sur place » se déroule dans votre structure. Le contrôle dit « sur pièces » se déroule quant à lui à l'Urssaf. Vous devez en être préalablement informé afin de préparer les éléments de réponse.

Sont soumis au contrôle de l'Urssaf, quels que soient l'activité ou l'effectif, les employeurs, personnes morales ou physiques, particuliers-employeurs ou travailleurs indépendants.

Sous certaines conditions, vous pouvez aussi avoir un contrôle, même si vous n'êtes pas inscrits en qualité d'employeur auprès des organismes.

Un ou plusieurs inspecteurs réalisent le contrôle. Ils sont liés par le secret professionnel. Ils sont chargés d'une mission d'information et de prévention vis-à-vis des difficultés que vous pouvez rencontrer dans l'application de la réglementation relative aux cotisations et contribu-

tions sociales

Sur place

Le contrôle sur place peut avoir lieu à tout moment. Cependant, l'Urssaf doit vous prévenir en vous adressant préalablement un avis de contrôle.

Ce document vous est transmis au minimum 15 jours avant la date de la première visite de l'inspecteur.

Vous êtes informé de la date et de l'heure, de l'identité des inspecteurs et de la liste des documents et supports à préparer. Attention, comme pour le contrôle sur pièces (voir ci-après), dès que vous recevez l'avis de contrôle, vous ne pouvez plus interroger l'Urssaf dans le cadre de la procédure de rescrit social.

Lors de ce contrôle, vous pouvez vous faire assister d'un conseil de votre choix. Avec votre accord, l'inspecteur pourra vous proposer que la vérification se déroule par exemple chez votre expert-comptable. L'inspecteur peut aussi interroger tout membre du personnel s'il le juge nécessaire

Sur pièces

Ce type de contrôle concerne les employeurs et travailleurs indépendants occupant 9 salariés ou plus au 31 décembre de l'année qui précède celle de l'avis de contrôle.

L'Urssaf doit d'abord vous informer par un avis de contrôle. Cet avis vous demande de transmettre les documents nécessaires et précise la date limite de dépôt. L'avis doit aussi mentionner la liste des documents et informations nécessaires, la date limite de leur transmission à l'organisme et doit préciser la date de début de vérification.

Ces documents peuvent être communiqués sous forme papier ou dématérialisée. Il vous est demandé d'envoyer les copies des pièces originales. Les documents seront vérifiés dans les locaux de l'Urssaf.

Lettre d'observation

A l'issue du contrôle, vous devez recevoir un document daté et signé intitulé « lettre d'observation »

Cette lettre doit contenir l'objet du contrôle, les documents consultés, la période vérifiée, la date de la fin du contrôle, la mention du délai de 30 jours dont vous disposez pour faire part de vos remarques, la mention selon laquelle vous pouvez vous faire assister d'un conseil de votre choix pour répondre aux observations, et, éventuellement, la mention contresignée par le directeur de l'Urssaf, de la constatation par l'agent chargé du contrôle de l'abus de droit, de l'absence de mise en conformité ou de l'absence de bonne foi

Trente jours

S'il est procédé à une régularisation, cette lettre indique les constats établis lors du contrôle, la nature, le mode de calcul, la période et le montant des ajustements envisagés.

Vous disposez comme dit dans la lettre, d'un délai de 30 jours pour faire part de vos remarques, d'éléments nouveaux ou de votre éventuel désaccord avec l'inspecteur par courrier recommandé avec accusé de réception.

Suite à votre réponse, l'inspecteur devra vous répondre par écrit avant toute mise en demeure

éventuelle. Cependant, cette réponse de l'inspecteur n'ouvre pas droit à un nouveau délai contradictoire.

Les suites du contrôle

Suite à un contrôle, vous pouvez recevoir de la part de l'Urssaf plusieurs éléments en fonction des situations :

- En cas d'observation sans régularisation, un courrier valant décision administrative ;
- En cas de somme à payer, une remise en demeure dans laquelle sont mentionnés la nature et le montant des sommes réclamées ainsi que la période à laquelle elles se rapportent
- En cas de trop-versé (qui arrive plus souvent qu'on le pense), l'Urssaf vous propose d'imputer le crédit sur la prochaine échéance de cotisations ou de contributions ou de procéder à son remboursement sur votre demande

Notez que l'Urssaf ne pourra plus revenir sur la période déjà contrôlée, sauf en cas de fourniture d'éléments incomplets ou inexacts lors d'un contrôle sur pièces n'ayant pu aboutir, de fraude ou de travail dissimulé, de demande expresse de l'autorité judiciaire.

Enfin, si vous n'êtes pas d'accord avec la décision de l'Urssaf, vous pouvez toujours la contester auprès de la Commission de recours amiable (CRA).

Les documents demandés (liste non exhaustive)

Documents sociaux

- Bordereaux de cotisations
- Déclarations de régularisation annuelle
- Bulletins de salaire
- Dossiers du personnel
- Contrats de travail
- Etc...

Eléments comptables

- Bilans
- Grands livres comptables
- Etc...

Pièces fiscales

- Liasses fiscales
- Avis d'imposition
- Etc...

Données juridiques

- Statuts des sociétés
- Transactions
- Jugements des conseils de prud'hommes

Divers

- Justificatifs de frais (notes de restaurant, carte gris des véhicules, etc...)

Sur quelle période porte le contrôle ?

Le contrôle peut porter sur les trois années civiles et sur la période en cours qui précèdent le contrôle

Ainsi un inspecteur peut contrôler les années civiles N-3, N-2, N-1 et l'année en cours

Mais, attention, cette règle n'interdit pas de demander tout document sur une période antérieure à celle contrôlée, dès lors qu'il est nécessaire à l'examen d'une situation sur la période non prescrite

En outre, en cas de constatation de travail illégal, les redressements à des cotisations et contributions exigibles peuvent concerner les 5 années civiles précédentes et l'année en cours.

LE BASKET FRANÇAIS CHANGE DE DIFFUSEUR

Suite à la décision du groupe Canal + de stopper la diffusion de la chaîne Sport +, la FFBB et la LNB ont travaillé afin de proposer un dispositif de promotion et de diffusion impactant pour le Basket français

Ces derniers mois, une consultation a donc été réalisée avec les objectifs suivants :

- Proposer le feuilleton du basket français au plus grand nombre de téléspectateurs via un dispositif d'abonnement simple

- Accroître la visibilité de son championnat national et ses événements

- S'associer à un groupe qui accompagne le basket français dans ses projets d'aujourd'hui et de demain

- Assurer la pérennité financière des ressources FFBB / LNB

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs du marché, la FFBB et la LNB ont décidé de s'associer au groupe Numericable – SFR qui a proposé un projet performant pour développer l'image et la promotion du basket français

Ma Chaîne Sport, accessible dans les bouquets de base de Numericable et CanalSat, proposera ainsi le feuilleton de la LNB via 2 affiches diffusées chaque semaine (le samedi et le lundi) accompagnées d'un magazine de 52 minutes

Les grands événements LNB, la Ligue Féminine de Basket ainsi que la PRO B et les rencontres amicales de l'Equipe de France seront de mêmes diffusées à l'issue de l'EuroBasket 2015

Afin de promouvoir le feuilleton du Basket Français, la FFBB, LNB, SFR et MCS ont décidé de rendre accessible en clair 12 rencontres de PRO A par saison le samedi à 20h30, ainsi que le Alain Gilles LNB Show, le All Star Game et la Finale de la Disneyland Paris Leaders Cup LNB.

Toutes ces rencontres seront proposées sur l'antenne de l'Equipe 21. Cet accord exceptionnel de 5 saisons permet au basket français de s'associer à un groupe de télécommunications / médias innovant qui ne cesse de se développer.

Du côté des clubs....

Villemomble sports Basket

recherche

des entraineurs pour entrainer des équipes U13, U15
de niveau départemental et encadrer les matches

Egalement un entraineur pour encadrer des Baby et
des U9 débutant le samedi matin

Merci d'appeler le Président M Rodriguez au 06 83 41 83 96 ou le responsable technique M Goncalves au 06 70 07 71 76

SAISON 2015-2016

Le club de la Jeanne d'Arc de Rosny

recherche en urgence

un entraîneur pour les seniors filles évoluant
en excellence départementale .

Les jours d'entraînement étant le mardi et le Vendredi de 21H à 22H30 au gymnase de la Boissière à Rosny sous Bois.

Merci de contacter : Mme Cartigny Evelyne au 06 77 20 78 77